

Médailleurs et numismates genevois : Auguste Bovet graveur (1799-1864)

Autor(en): **Mayor, J.**

Objektyp: **Article**

Zeitschrift: **Revue suisse de numismatique = Schweizerische numismatische Rundschau**

Band (Jahr): **9 (1899)**

PDF erstellt am: **21.09.2024**

Persistenter Link: <https://doi.org/10.5169/seals-172197>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.

Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.

Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

MÉDAILLEURS ET NUMISMATES GENEVOIS

Genève a donné naissance à quelques graveurs de médailles, qui comptent parmi les grands artistes de la Suisse. D'autres, moins illustres, ont tenu un rang honorable dans la corporation nombreuse des médailleurs. L'œuvre des uns et des autres constitue une page souvent brillante, toujours intéressante de l'histoire de l'art genevois et il nous a semblé que le moment était venu de rassembler les matériaux qui serviront un jour à la tracer.

Les numismates — écrivains ou grands collectionneurs — sont inséparables des médailleurs, de ceux qui exécutent les pièces qu'ils décrivent ou conservent avec un soin jaloux. Genève en a également possédé, en petit nombre, il est vrai, et leurs biographies doivent trouver place parmi celles des Dassier, des Bovy, de tant de graveurs émérites.

Sans nous faire beaucoup d'illusions sur la suite de ces notices — les projets sont toujours aisés — nous commençons aujourd'hui la série, en souhaitant que d'autres la continuent, si nous en sommes empêché.

Les notices paraîtront sans ordre aucun, ni d'excellence, ni simplement de lettre alphabétique, mais seulement au hasard des matériaux rassemblés.

AUGUSTE BOVET

GRAVEUR

(1799—1864)

Auguste-André Bovet naquit à Genève le 9 vendémiaire, an VIII¹. Il était fils de David Bovet, maître-maçon, mort en 1824, et de Françoise Ramont, et petit-fils de Jean-Pierre Bovet, charpentier, originaire de Fleurier, au pays de Neuchâtel, reçu habitant de Genève le 17 août 1761. Il épousa, en 1822, Marguerite, fille de Jean-François Tarrou, joaillier, et mourut à Genève le 16 février 1864.

On lit dans une courte notice nécrologique, publiée au lendemain de sa mort², que Bovet dut pourvoir de bonne heure aux besoins de son existence. Aussi fut-il obligé de renoncer assez vite à entreprendre des études artistiques très sérieuses. La souplesse de son intelligence, son habileté précoce, sa faculté d'assimilation, la sûreté de sa main lui permirent néanmoins d'aborder les genres les plus divers de l'art décoratif, auquel il se voua dès l'abord. Sous la direction de Detalla, le ciseleur qui fut aussi le premier maître de Pradier, Bovet fit un excellent apprentissage de graveur-décorateur, qui ne l'empêcha pas de fréquenter assidûment les cours de dessin de la Société des arts, dirigés alors par Jaquet³. Ses années d'études se terminèrent par un voyage en Italie où il accompagna son patron, M. Bautre, le célèbre bijoutier.

Dès son retour à Genève, le jeune graveur ouvrit un atelier (1825), devenu rapidement l'un des meilleurs de la « fabrique » genevoise. Bientôt les travaux se succédèrent sous le burin de Bovet : médailles, sceaux,

¹ 30 septembre 1799.

² *Journal de Genève* du 24 février 1864, article signé D[orcière]. Voy. aussi le *Procès-verbal de la 47^e séance générale de la Soc. pour l'avancement des arts*, n° XLVII, p. 391-392.

³ Il y apprit l'architecture, ce qui lui servit, plus tard, à dresser des plans d'habitations et à faire des projets de monuments.

cachets, projets monétaires, estampes¹ et vignettes, planches pour billets de banque, poinçons pour l'industrie, coupes, il fit de tout cela. Sans doute, aucune de ses œuvres n'est, à proprement parler, une œuvre d'art d'un haut mérite, mais toutes démontrent la variété d'un talent ingénieux et facile qui dut, malheureusement, s'asservir à une production trop abondante pour être toujours de qualité très relevée. Bovet n'a été médailleur que par occasion. Malgré cela, il nous a paru qu'une courte notice devait lui être consacrée, car il contribua, dans une sphère modeste il est vrai, à maintenir les bonnes traditions de l'école genevoise de gravure en médaille. Il convient de lui accorder une place dans une galerie qui a compté d'illustres artistes et un grand nombre d'excellents artisans.

A l'âge de vingt-trois ans, Bovet exécuta sa première médaille. La Classe des beaux-arts de la Société des arts avait ouvert, en décembre 1822, un concours en vue de l'exécution d'une médaille commémorative de la réunion de Genève à la Suisse. On connaît cette pièce², dont la face principale fut composée et gravée par Antoine Bovy ; elle a été frappée en 1824³ et la Société des arts en a souvent donné comme prix, depuis lors, des exemplaires en argent. Le revers de Bovet porte les deux écussons de la Confédération et de Genève appuyés contre un rocher et surmontés de l'œil de la Providence ; c'est une composition un peu maigre, où l'on remarque quelques fautes de blason⁴, mais elle est habilement exécutée et

¹ En fait d'estampes, M. Ch. Bastard nous a signalé quelques essais lithographiques datant du moment de l'introduction de la lithographie à Genève, entre 1815 et 1818, deux ou trois vues de Genève, des vues du Forum et du Panthéon, d'après des dessins exécutés lors de son voyage d'Italie, le tout imprimé par Charton. On sait que Bovet exécuta, en lithographie également, quelques planches d'histoire naturelle pour les professeurs Necker et Boissier.

² Voy. ci-après la description, ainsi que celles des autres médailles gravées par Bovet.

³ Le concours fut jugé en avril 1824, le prix accordé à A. Bovy pour le droit, à A. Bovet pour le revers (procès-verbaux de la Classe des beaux-arts).

⁴ Voy. sur cette médaille les remarques critiques, dépourvues de bienveillance et non toujours justifiées, du baron de Grenus (*Notices biographiques sur MM. Jacques, Théodore, Pierre, Gabriel et Jean-Louis Grenus*. Genève, 1849, in-8, p. XI, note k).

fait bien le contraste voulu avec les figures de Bovy. Vers le même temps, la Société économique ouvrit, conjointement avec la Classe des beaux-arts, un concours pour de nouvelles médailles de prix du Collège, les anciens coins du XVIII^e siècle se trouvant hors d'usage¹. Le concours fut jugé en mars 1823 par un jury composé de trois artistes, d'un membre du Conseil d'État, d'un membre de l'Académie et d'un membre de la Société économique, et présidé par le président de celle-ci. Bovet avait encore concouru ; le concours ne donna pas les résultats que l'on en attendait, cependant une figure dessinée par le peintre Chaix, accompagnée d'accessoires tracés par Bovet fut adoptée pour la médaille du prix de littérature, tandis que pour celle du prix de piété la composition de M. Chaix l'emportait. La récompense fut répartie entre MM. Chaix et Bovet, les trois quarts du prix étant accordés au premier, le quart au second, qui, s'étant occupé avec beaucoup d'empressement de cette affaire et notamment des revers, reçut plus tard « une marque particulière de satisfaction » de 150 florins. Les dessins envoyés à Paris, au jeune graveur genevois Chaponnière, reçurent quelques petites modifications, puis furent gravés par celui-ci.

Ces essais de gravure en médaille ne se renouvelèrent pas tout de suite. Absorbé par la direction de son atelier et par d'innombrables travaux pour la bijouterie et l'industrie, Bovet ne reprit le burin du médailleur qu'en 1838. Ce fut, du reste, pour ciseler une pièce importante, la médaille du prix fondé à l'Académie de Genève par le jurisconsulte P.-F. Bellot et délivré pour la première fois en 1838 ; le revers ne porte qu'une couronne et une inscription, mais la tête du droit n'est pas sans mérite.

Nouvelle interruption jusqu'en 1845. Bovet exécuta alors

¹ Voy. au sujet de cette affaire assez laborieuse les *Registres de la Société économique* (archives de l'État), à partir du 2 juillet 1821, jusqu'au 28 juin 1823.

une médaille ciselée que nous ne connaissons que par une épreuve, un « trait » de la collection des estampes du Musée des arts décoratifs de Genève¹. C'est une pièce dédiée à un capitaine espagnol, Josué Nash. Nous ne savons ce qu'avait accompli ce héros, que l'auteur de la médaille nous montre coiffé d'un vaste chapeau, vêtu d'un ample manteau jeté sur les épaules et la main droite appuyée sur la poitrine ; une figure symbolique de la Liberté orne le revers de cette pièce qui est inférieure aux autres productions de même genre de Bovet.

C'est en 1845 que Bovet entra au Comité des beaux-arts de la Société des arts², en même temps que Calame et Samuel Darier, l'architecte ; il y remplaçait Antoine Bovy, son aîné de quatre ans, nommé membre émérite. Peu après, en 1849, la Classe le chargea de graver une médaille de prix pour son exposition de peinture, pièce fort simple, ornée seulement d'un charmant écusson et d'une couronne de laurier. De 1849 également datent les deux médailles ciselées, en vermeil, remises à L. Odier-Cazenove et A.-F. Bonneton par le commerce genevois, en souvenir de leur mission à Berne lors de la discussion de la nouvelle loi fédérale sur le tarif des péages. Là encore, le talent de Bovet s'exerça à ciseler des attributs et des armoiries, genre dans lequel il excellait.

La renommée de Bovet, comme décorateur habile, s'étendit vite au loin. Lorsque le peuple piémontais — gardant la vieille coutume de s'adresser à Genève pour les travaux d'orfèvrerie ou de ciselure soignées — voulut offrir une épée d'honneur au roi Charles-Albert, vers 1848, ce fut lui qu'on chargea d'exécuter la poignée. Ceci passe pour le chef-d'œuvre de Bovet. La Classe des

¹ Cette collection possède une série considérable et intéressante des « traits » de Bovet, qui a été donnée par son fils, M. Ch. Bovet. — Nous devons à ce dernier d'intéressants renseignements, dont nous le remercions ici.

² Il faisait partie de la Classe des beaux-arts depuis 1821 et fut membre de la Classe d'industrie et de commerce en 1833-1836.

beaux-arts conserve dans ses albums deux dessins de lui, ses projets pour cette garde d'épée et pour une arme analogue donnée, croit-on, à Garibaldi¹; la décoration est riche et plutôt chargée, elle se compose de figures symboliques de l'« Italia una », d'armoiries et d'emblèmes allégoriques, le tout traité avec finesse et un assez bon sentiment de la décoration. L'épée de Charles-Albert est conservée aujourd'hui à l'Armeria reale de Turin², avec d'autres armes ayant appartenu au même prince.

Cette renommée n'était pas moindre à Genève, puisqu'un groupe de concitoyens de Bovet lui confia le soin de ciseler la médaille d'or à la légende INDÉPENDANCE DU POUVOIR JUDICIAIRE, remise en janvier 1851 au procureur général démissionnaire, William Turrettini³. Cette médaille est un peu lourde d'aspect, défaut que l'on reprochera volontiers à la plupart des pièces gravées par Bovet. La figure du magistrat debout à côté du code ouvert, qui en constitue le motif principal, est traitée en un relief exagéré, le dessin est faible et l'ensemble manque d'harmonie.

Entre 1852 et 1859, Bovet exécuta plusieurs médailles. La médaille de prix de la Classe d'agriculture de la Société des arts, sans date, inspirée par une médaille plus ancienne, dont les coins se trouvaient probablement hors d'usage, est bien l'un de ses meilleurs travaux. Au droit, une charrue attelée de deux grands bœufs, avec la vue classique de Genève, du lac et du Mont-Blanc

¹ Bovet cisela une troisième arme, un sabre d'honneur donné au colonel J.-E. Massé, de Genève, par son bataillon d'artillerie, lorsqu'il en abandonna le commandement. Ce sabre fut exposé dans les vitrines du groupe de l'Art ancien, à l'Exposition nationale suisse, Genève 1896, sous le n° 3564; le catalogue en attribue à tort la décoration à Bovy.

² Le catalogue de cette collection fameuse, publié en 1890 par le major A. Angelucci, mentionne sous les n° 523 et 524 deux épées de luxe ayant appartenu à Charles-Albert. L'une d'elles est probablement celle qui nous occupe, mais les descriptions du catalogue ne s'accordent guère avec ces dessins, qui ne sont probablement que des projets.

³ Voy., au sujet de l'incident qui a donné lieu à cette médaille, la brochure intitulée : *William Turrettini, 1810-1876. Notice biographique* [par Marc Debrit]. Genève, 1877, in-8. La médaille est reproduite en frontispice.

dans le fond ; au revers, une simple guirlande de fleurs et de fruits et les armes de Genève. Puis viennent les deux petites médailles-souvenirs du Concert helvétique de 1856, signées A. B. et que l'on a même attribuées, pour cela, à Antoine Bovy, et les deux médailles de prix de la Société d'horticulture (1858), l'une avec figure d'éphèbe symbolisant l'Horticulture, l'autre, plus simple, aux armes de Genève. Enfin, la médaille de prix de la Société d'agriculture de la Suisse romande, fondée en 1858, où l'on voit une Helvétie robuste entourée d'attributs et appuyée sur l'encolure d'une vache, tandis qu'au revers se trouvent les écussons des cantons romands.

L'année 1859 est marquée par une pièce importante, la médaille commémorative du troisième jubilé de l'Académie de Genève. La composition en est plus heureuse que l'exécution, bien que le revers ne porte qu'une inscription ; au droit, Théodore de Bèze reçoit de la main du secrétaire d'État Michel Roset, accompagné du premier syndic de 1559, Henri Aubert, le diplôme de recteur. Cette petite scène est dans le goût des médailles à sujets historiques du XVIII^e siècle. Bovet a été moins heureux avec la dernière médaille qu'il ait eu à graver (1860), encore que ce soit la plus importante de tout son œuvre ; c'est la grande médaille de prix de la Société des arts. Les coins de l'ancienne médaille s'étaient détériorés et on saisit l'occasion du nouveau prix de la Rive, pour lequel une médaille d'or devait être décernée de cinq en cinq ans, pour en faire graver de nouveaux, d'après un nouveau dessin. La composition comporte les figures allégoriques de la Société et de ses trois Classes ; elle n'est pas très originale, mais l'exécution est toujours assez habile, surtout en ce qui concerne les détails, minutieusement traités¹. Cette pièce prouve

¹ Voy. *Procès-verbaux des 41^e et 42^e séances générales de la Société des arts*, n° XLI, p. 418-419, n° XLII, p. 62.

mieux qu'aucune autre que Bovet possédait un talent naturel que de fortes études artistiques eussent singulièrement développé. On regrettera toujours que les nécessités d'une carrière bien remplie ne lui aient pas permis un labeur moins précipité. Il est incontestable que Bovet, mieux préparé, eût été l'un de nos maîtres médailleurs les plus estimés.

Nous venons de passer en revue ses médailles. Ce ne fut qu'une des faces de son activité ; il s'attaqua aussi à la gravure monétaire. On lui doit les coins des très jolies monnaies genevoises de 1847, signées A. B., et attribuées souvent aussi à Antoine Bovy. Sans en avoir la preuve, nous ne serions pas étonné que Bovet eût pris part au concours ouvert par le Conseil fédéral, le 13 mai 1850 et jugé le 11 juillet de la même année, pour le dessin des nouvelles monnaies divisionnaires d'argent. Cinquante-neuf concurrents avaient envoyé des projets ; malheureusement les noms de ceux qui obtinrent des prix ou des mentions honorables, onze en tout, ont seuls été retenus et figurent seuls dans le rapport de la commission¹. On sait que ce fut Antoine Bovy, qui n'avait obtenu que le second prix au concours, qui fut chargé de la gravure des coins.

Les billets de banque, c'est encore de la monnaie, si on le veut bien. Bovet s'était fait une spécialité de la gravure des planches métalliques nécessaires pour l'impression des précieux chiffons. Il en grava pour l'ancienne Banque cantonale neuchâteloise, pour la Banque cantonale du Valais, pour la Banque du commerce à Genève², pour la Banque de Genève, pour la Banque de Turin ; il en grava, paraît-il, pour la Banque cantonale vaudoise, et pour la fameuse Banque générale suisse, sur lesquels James Fazy apposait sa griffe. Aucun

¹ Archives fédérales.

² Voy. les descriptions ci-après.

de ces billets n'eut de valeur artistique; on ne songeait point alors à leur donner un cachet de bon goût et d'originalité, mais l'exécution des planches, avec leurs parties brisées, leurs nombreuses pièces détachées, présentait des difficultés techniques dont Bovet se fit un jeu. Il est probable que, de même que pour les médailles ou les essais monétaires, nous ne connaissons pas tout ce que notre graveur a fait en ce genre.

Ce n'est point ici le lieu d'examiner les travaux de gravure industrielle de Bovet, non plus que ses estampes. Cela sort décidément de notre sujet, et puis il y en aurait trop et cette énorme production manque d'intérêt, bien qu'elle caractérise une période florissante de la « fabrique » genevoise. Nous citerons cependant quelques ex-libris armoriés, tels que ceux de M^{gr} Mermillod, d'Auguste d'Ivernois, de M. H. Tronchin, d'un membre de la famille Sautter, tous bien connus des collectionneurs de cette sorte d'image; puis un certain nombre de timbres humides, d'insignes, de sceaux et de cachets. Parmi ces derniers, il convient de signaler, pour sa finesse, celui du peintre Alfred Du Mont; et, parmi les sceaux, ceux de la Société des arts de Genève, de M^{gr} Rendu, évêque d'Annecy, et de M^{gr} P.-J. de Preux, évêque de Sion. Si l'on ajoute quelques fers de relieurs fort réussis, des vignettes de tous genres — médailles d'expositions, écussons pour publications officielles, etc. — des montres innombrables, dont Bovet avait la spécialité d'ornez les cuvettes de vues de Genève ou de cartes de géographie gravées et émaillées, des planches d'histoire naturelle et quelques vues, on se rendra à peu près compte de ce que pouvait être le labeur d'un graveur genevois au milieu de notre siècle. Et c'est bien à cette époque que l'œuvre de Bovet appartient; il a les qualités de souplesse, de facilité du style second Empire comme, il faut le reconnaître, son peu d'originalité, son manque absolu de souffle, ses formes surannées quoique non exemptes

d'une certaine élégance. On peut dire de Bovet, membre influent de la Société des arts, l'un des fondateurs du Cercle des artistes, qu'il fut le type du chef d'atelier genevois, dans une période de floraison de l'industrie éminemment nationale — alors — de la bijouterie et des arts qui s'y rattachent. Il eut d'excellents amis qui l'ont beaucoup regretté et qui faisaient aussi grand cas de son talent que de son caractère. Aimable et jovial, ce fut un personnage sympathique au plus haut degré¹; et tel il nous apparaît sur le portrait qui accompagne ces lignes².

Nous saura-t-on gré d'avoir consacré ces quelques lignes à un artiste, modeste à la vérité, mais qui joua un rôle assez important à Genève pour n'être point totalement oublié ?

J. MAYOR.



Catalogue³.

Toutes les descriptions de médailles (à l'exception des n^{os} 7 et 11), et de monnaies ont été faites d'après les exemplaires de la collection de notre collègue, M. P.-Ch. Strœhlin, que nous sommes heureux de remercier ici de son très grand empressement à nous les communiquer.

¹ Bovet était un tireur zélé. Il fut lieutenant d'artillerie.

² Le portrait original fait partie de la lithographie bien connue d'Hornung, représentant les membres de la Société du crépuscule et de l'aurore, curieuse association de bons citoyens, gens d'esprit et de goût, qui, modernes péripatéticiens, déambulaient matin et soir sur la promenade de la Treille en devisant de tout et d'autre chose encore. Bovet en faisait partie, avec le peintre Hornung, le sculpteur Dorcière, l'antiquaire Kuhn, le juge d'instruction Chancel, le major Vaucher et bien d'autres, notables négociants ou petits rentiers, figures connues de tous. Son portrait est le troisième de la rangée supérieure, à partir de la gauche.

³ Nous ne pensons point que ce catalogue soit complet. Au lecteur bienveillant de nous aider à le parfaire ! En ce qui concerne les sceaux, cachets, ex-libris, etc., nous ne signalons guère que ceux dont les « traits » se trouvent dans la collection du Musée des arts décoratifs, sans aborder l'inventaire des pièces industrielles, qui n'ont qu'un rapport lointain avec le cadre que nous nous sommes tracé. Il ne nous a pas semblé utile de joindre à cette notice des reproductions d'œuvres de Bovet — sauf pour la médaille de 1851, pour laquelle M. François Turrettini nous a obligeamment prêté des clichés, — nous bornant à signaler celles qui existent ailleurs ; du reste, ses médailles se trouvent, à peu d'exceptions près, dans toutes les collections.

I. MÉDAILLES

1. — *Réunion de Genève à la Suisse, 1822—24.*

Droit gravé par Antoine Bovy ¹.

Ŕ. TUTELA PRÆSENS

Deux écus ovales aux armes de la Confédération (croix pattée ! bordure !) et de Genève (bordure !), réunis par une couronne de chêne et appuyés contre des rochers au dessus desquels brille l'œil de la providence dans un triangle rayonnant. Sur le rocher, en cinq lignes, TELL | WINKELR[ied] | —◆— | SEMPAC[h] | MORGAR[ten] Au pied de cette inscription pousse un jeune laurier. Exergue, en trois lignes, SOC. ARTIB. PROMOV. INST. | EXCUDI. CURAVIT. | MDCCCXXIV. Signé au bas, A. BOVET. F.

Diam. : 0,058. Argent, bronze.

Blavignac, *Armorial*, n° 16. — Le même auteur cite un exemplaire en argent suspendu à la coupe de l'Exercice de l'arquebuse, donné par le syndic Masbou, en 1826, n° 19 des médailles de ladite coupe ; on le distingue sur sa pl. XVI. Cette médaille a été fréquemment décernée comme prix par la Société des arts.

2. — *Prix de littérature ou de diligence du Collège, 1823.*

Gravure de John Chaponnière, d'après un dessin de Georges Chaix pour les figures et d'Auguste Bovet pour les accessoires et, probablement, le revers.

POST TENEBRAS LUX. Au bas, en sens inverse, SCHOLA GENEVENSIS.

Écu aux armes de Genève, surmonté d'un soleil portant le monogramme JHS et flanqué d'une branche de laurier et d'une branche de chêne liées par un ruban.

Ŕ. STUDIO ET VIGILANTIA.

Personnage en costume antique assis de profil et lisant à la lueur d'une lampe posée sur un socle auquel est suspendue une lyre. Exergue, en deux lignes (supprimé à partir de 1848), PRIX DE | LITTÉRATURE Signé, CHAPONNIERE. F. ²

¹ Cette face est reproduite dans Henseler, *Antoine Bovy*, Fribourg, 1881, in-8, pl. III, fig. 9.

² Deux variétés dans la dimension de la signature. Il existe d'autres variantes de ces médailles. C'est ainsi que les médailles distribuées à partir de 1848 jusqu'au moment où l'on a cessé d'en donner comme récompenses (1886), ne portent plus ni signature, ni inscription à l'exergue ; d'autres, destinées aux prix de l'École industrielle, portent à l'exergue

Diam. : 0,040. Argent.

Blavignac, n° 123. — *Histoire du Collège de Genève*, 1896, in-8, p. 203-204, et pl. II, fig. 12 et 13.

3. — *Prix de littérature ou de diligence des écoles de la campagne, 1823 (supprimé avant 1848)*.

Réduction de la médaille précédente. L'inscription de l'exergue du revers en une ligne.

Diam. : 0,036. Argent.

Blavignac, n° 124.

4. — *Prix de piété du Collège, 1823 (supprimé en 1848)*¹.

Gravure de John Chaponnière, d'après un dessin de Georges Chaix pour le revers.

Le droit est celui du n° 2.

Diam. : 0,040. Argent.

Blavignac, n° 121. — *Histoire du Collège*, p. 204, pl. II, fig. 12 et 14.

5. — *Prix de piété des écoles de la campagne, 1823 (supprimé avant 1848)*.

Réduction de la médaille précédente.

Diam. : 0,036. Argent.

Blavignac, n° 122.

6. — *Ancien prix Bellot, 1838*.

Le premier exemplaire décerné était ciselé. Depuis lors, des coins furent gravés à la même effigie.

JURISCONS. PRÆCLARUS. CIVIS. OPTIMUS

Exergue, en trois lignes, la dernière arrondie, P. F. BELLOT. J. C. | NAT. GENÈVÆ | A : MDCCLXXVI. DEC. A : MDCCCXXXVI

Tête de profil à gauche. Signé sur la tranche du cou de certains exemplaires, A. BOVET. F.

Ṛ. En sept lignes, incuses sur certains exemplaires, en relief sur d'autres, dans une couronne de laurier fermée, liée par un ruban,

les mots ECOLE JNDUSTRIELLE gravés en creux. Le coin du droit (armoiries) a été utilisé pour différentes médailles, en supprimant l'inscription « Schola Genevensis »; ainsi, pour le revers d'une médaille des sapeurs-pompier de Plainpalais, 1861, dont le droit est gravé en creux.

¹ Blavignac, n° 122 *bis*, signale un premier état du revers qui n'est connu que par un exemplaire du Cabinet des médailles de la Ville de Genève. Le droit est celui du n° 2.

PRÆMIUM | A PETRO F. BELLOT | CONSTITUTUM | ACADE-
MIA GENEVENSIS | [le nom du destinaire] | [la date] | DECREVIT

Diam. : 0,064. Argent et bronze.

Roumieux, *Description de 300 médailles genevoises*, n° 73 et pl. I.

7. — *Médaille ciselée donnée au capitaine Nash, 1845.*

Nous ne connaissons cette pièce que par un trait du Musée des arts décoratifs de Genève.

OFFRE AL MERITO DEL CAPITANO JOSUE NASH

Buste de face, coiffé d'un grand chapeau, vêtu d'un manteau jeté sur les épaules d'où sort la main droite posée sur la poitrine. Exergue,

1845

R. A MEMORIA ED ESEMPIO

Une femme debout, de face, la main gauche appuyée sur un faisceau de baguettes, brandissant de la droite un flambeau au dessus d'un autel surmonté d'une urne rayonnante; derrière l'autel, un peuplier; sur le devant de l'autel se trouve un bas-relief représentant la louve nourrissant Romulus et Remus; aux pieds de la femme, un aigle; exergue, deux petites palmes croisées.

Diam. : 0,053.

8-9. — *Médailles ciselées données à MM. Odier et Bonneton, délégués de Genève à Berne, 1849.*

✱ LES NÉGOCIANTS DE GENÈVE A L^s ODIER=CAZENOVE.

[Sur la seconde médaille A F. BONNETON.]

Écu aux armes de Genève, surmonté du soleil portant le monogramme $\overset{\Omega}{\text{IHS}}$ et de la devise incuse sur une banderole flottant au haut de l'écu. Celui-ci est posé sur un livre et entouré d'attributs de commerce, caducée, ancre, ballot, tonneaux, le tout placé sur une terrasse. Sur le livre, un rameau de laurier. Sur l'ancre, la signature BOVET
Champ finement granulé.

R. En onze lignes, gravées en creux dans une couronne de laurier fermée et liée au bas par un ruban, HOMMAGE | DE RECONNAISSANCE | DES AMIS DE LA LIBERTÉ | COMMERCIALE | ET JNDUSTRIELLE | AUX DÉLÉGUÉS | GENEVOIS A BERNE | A L'OCCASION | DE LA LOI FÉDÉRALE | DES PÉAGES | EN JUIN 1849.
Champ lisse, légèrement granulé seulement en dehors de la couronne.

Diam. : 0,057. Vermeil.

Blavignac, n^{os} 252 et 253. — Description faite d'après l'exemplaire Odier appartenant à M. P.-Ch. Strœhlin.

10. — *Prix de l'exposition de peinture de la Classe des beaux-arts, 1849.*

* SOCIÉTÉ DES ARTS DE GENÈVE *

Couronne fermée formée d'une branche de laurier et d'une branche de chêne liées par un ruban. Champ libre pour recevoir le nom du destinataire.

Ŕ. Écu aux armes de Genève dans un cartouche orné, sommé d'un soleil portant le monogramme $\overset{\Omega}{\text{JHS}}$ et d'une banderole portant la devise POST TENEBRAS LUX et flanqué de deux branches de laurier. Signé au bas, * AUG^E BOVET *

Diam. : 0,037. Or, argent et bronze.

Blavignac, n° 136. — Roumieux, 4^e série, n° 320.

11. *Médaille ciselée donnée à M. W. Turrettini, 1851.*

INDÉPENDANCE DU POUVOIR JUDICIAIRE.

Un magistrat debout, en robe et en toque, la main droite posée sur la poitrine, la gauche sur un code ouvert placé sur un socle et portant les mots LA LOI en lettres incuses. Sur la face antérieure dudit socle, dans une arcature en accolade, un écu aux armes de Genève sommé d'un soleil portant le monogramme $\overset{\Omega}{\text{IHS}}$ Au fond vue de Genève, du lac et des Alpes de Savoie. Exergue, JANVIER 1851. Signé, A. BOVET

Ŕ. En douze lignes, dans une couronne fermée de chêne et de laurier liée par un ruban, A WILLIAM | TURRETTINI | ANCN PROCUREUR GÉNÉRAL | DE LA RÉPUBLIQUE ET | CANTON DE GENÈVE | ——— | FIDÈLE GARDIEN DE LA JUSTICE | IL SUT RÉSISTER À L'ARBITRAIRE | ——— | HOMMAGE RENDU PAR | SES CONCITOYENS. | JANVIER 1851.

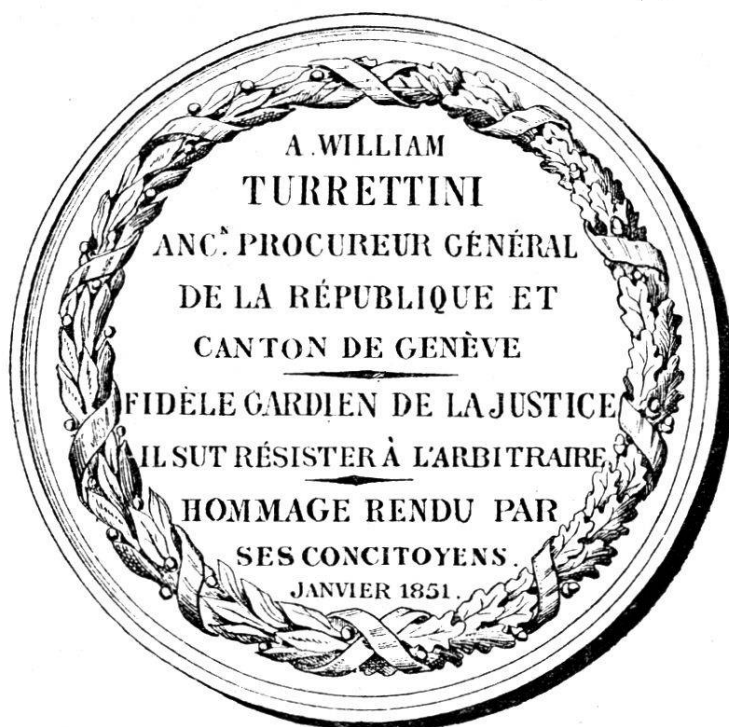
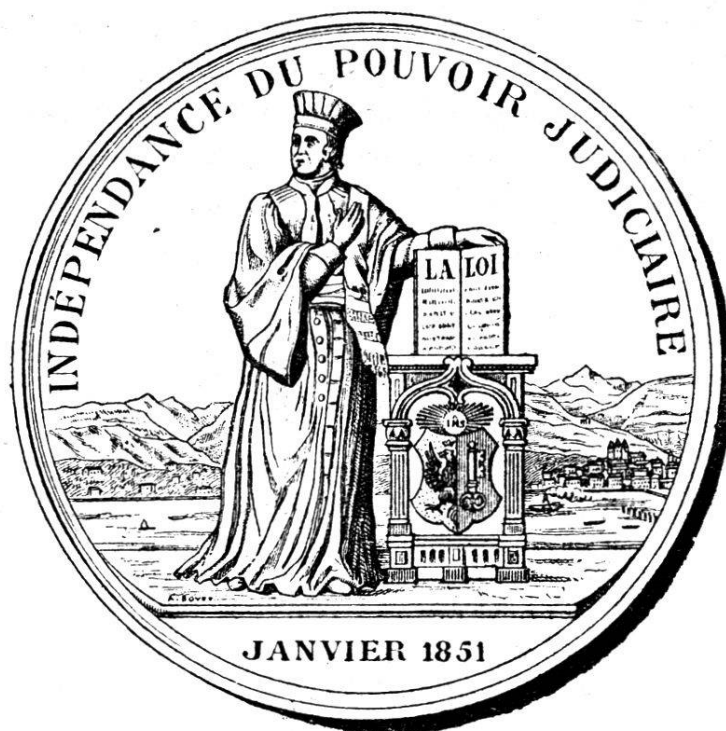
Diam. : 0,063. Or.

Roumieux, n° 99. — Appartient à M. François Turrettini, qui a bien voulu vérifier cette description et nous communiquer la brochure citée p. 172, ainsi que les clichés reproduits ci-après.

12. — *Prix de la Société d'horticulture de Genève, 1855.*

SOCIÉTÉ D'HORTICULTURE DE GENÈVE

Un jeune homme debout personnifiant l'Horticulture, la main droite appuyée sur une bêche, tenant un vase de fleurs de la gauche; derrière lui un autel sur lequel est posée une couronne de laurier, à ses pieds des fruits, à sa droite une serre. Au fond, Genève, le lac et les Alpes de la Savoie. Exergue, en deux lignes, FONDÉE EN | 1855 Signé, AUG^{TE} BOVET FECIT



R. Couronne ouverte de fleurs et de fruits, au bas de laquelle se trouve un cartouche chargé d'un écu ovale aux armes de Genève, sommé du soleil avec le monogramme IHS et d'une banderole portant la devise POST TENEBRAS LUX Au haut, dans l'ouverture, croix fédérale rayonnante. Champ libre pour recevoir le nom gravé du destinataire et la date à laquelle la médaille a été décernée.

Diam. : 0,055. Vermeil, argent et bronze.

Roumieux, n° 29.

13. — *Souvenir du Concert helvétique, 1856.*

SOUVENIR DU CONCERT HELVÉTIQUE

Vue de Genève, du lac et des Alpes de Savoie ; dans le ciel, croix fédérale rayonnante. Exergue, en deux lignes, GENÈVE. 1856
Signé, A. B.

R. Trophée d'instruments de musique entremêlés de rameaux de laurier, surmonté d'une étoile rayonnante.

Diam. : 0,025. Argent, bronze et laiton argenté.

Roumieux, n° 46.

14. — *Variété de la précédente.*

Trophée plus petit et différent, sans l'étoile au revers.

Roumieux, n° 153.

15. — *Prix de la Société d'horticulture de Genève, 1858.*

En trois lignes, dans une couronne ouverte de fleurs et de fruits liée par un ruban, SOCIÉTÉ | D'HORTICULTURE | PRIX

R. Dans le haut, sur une banderole, ARTIBUS PROMOVENDIS
Au bas, 1858

Écu aux armes de Genève, dans un cartouche orné, sommé d'un soleil portant le monogramme IHS et d'une banderole avec la devise POST TENEBRAS LUX Le cartouche flanqué de deux palmes et de guirlandes de fleurs et de fruits. Signature AUGUSTE BOVET partagée par le millésime.

Diam. : 0,038. Argent, bronze argenté et bronze.

Roumieux, n° 30.

16. — *Prix de la Classe d'agriculture de la Société des arts, sans date.*

Cette médaille en a remplacé une plus ancienne, sans nom d'auteur (Siber), ornée de sujets analogues (Blavignac, n° 135).

SOCIÉTÉ DES ARTS DE GENÈVE

Charrue attelée de deux bœufs, dans un champ. Au fond, Genève, le lac et les Alpes de la Savoie. Exergue, en deux lignes, CLASSE | D'AGRICULTURE Signé A. BOVET.

Ṛ. Couronne de fleurs et de fruits, dans l'ouverture de laquelle, au haut, se trouve un écu aux armes de Genève sommé du soleil portant le monogramme JHS devant lequel passe une banderole avec la devise POST TENEBRAS LUX et flanqué de deux branches de laurier. Champ libre pour recevoir le nom gravé du destinataire et la date à laquelle la médaille a été décernée.

Diam. : 0,046. Argent et bronze.

Roumieux, n° 19.

17. — *Prix de la Société d'agriculture de la Suisse romande, après 1858.*

SOC. D'AGRIC. DE LA SUISSE ROMANDE.

La Suisse, personnifiée par une femme debout regardant à droite, le bras gauche appuyé sur l'encolure d'une vache, la main droite posée sur un écu aux armes de la Confédération; à gauche, une ruche; à droite, une charrue et une gerbe; au fond, une chaumière, un lac et les Alpes. Exergue, en deux lignes, FONDÉE EN | MDCCCLVIII Signé, A. BOVET

Ṛ. Couronne fermée de fruits et d'épis sur laquelle sont posés six écus aux armes des cantons de Berne, Fribourg, Vaud, Valais, Neuchâtel et Genève. Champ libre pour recevoir le nom du destinataire.

Diam. : 0,045. Argent et bronze.

Roumieux, n° 31.

18. — *Jubilé de l'Académie de Genève, 1859.*

En onze lignes, ACADEMLÆ | GENEVENSIS | A THEODORO BEZA | PRIMO RECTORE | DEDICATÆ | TRIA POST SÆCULA | GRATIS ANIMIS | MEMORIAM | CELEBRAVERUNT | ALUMNI | NON. JUN. MDCCCLIX

Ṛ. Le premier syndic de l'an 1559, Henri Aubert, et le secrétaire d'État, Michel Roset, debout à gauche, remettent à Théodore de Bèze, debout et leur faisant face, le diplôme de recteur. Le réformateur est appuyé sur la Bible fermée, posée sur un socle portant un écu aux armes de Genève, sommé du soleil et d'une banderole avec la devise. Au fond, les bâtiments de l'ancien collège de Saint-Antoine. Exergue, NON. JUN. MDLIX. Signé, AUGUSTE BOVET F.

Diam. : 0,057. Argent doré, argent et bronze.

Roumieux, n° 48, et pl. IV, fig. 1. — Cette médaille est reproduite par le procédé Collas dans les *Souvenirs du jubilé triséculaire de l'Académie de Genève*, Genève, 1859, in-8 (frontispice).

19. — *Prix de la Rive, 1860.*

Cette médaille, décernée en or pour le prix de la Rive, est donnée en argent ou en bronze, par la Société des arts, pour les récompenses de différents concours.

SOCIÉTÉ DES ARTS DE GENÈVE.

La Société, sous les traits d'une femme assise entourée de trois enfants personnifiant ses trois Classes : l'Agriculture debout à gauche appuyée sur une bêche et tenant des épis, l'Industrie assise au devant et tenant un marteau et une roue d'engrenage, les Beaux-Arts à droite tenant une palette et des pinceaux ; divers attributs caractéristiques les entourent, ruche, cornue, portefeuille, équerre, chapiteau, cheval, etc. Exergue, FONDÉE EN MDCCLXXVI. Signé, A^{TE} BOVET F.

R. Couronne formée de deux branches de chêne liées par un ruban, dans l'ouverture de laquelle se trouve un écu aux armes de Genève, sommé du soleil portant le monogramme IHS et de la devise POST TENEBRAS LUX sur une banderole. Champ libre pour recevoir le nom gravé du destinataire et la date à laquelle la médaille a été décernée.

Diam. : 0,058. Or, argent et bronze.

Roumieux, n° 22.

20. — Le droit a été utilisé, avec un revers de M. Hugues Bovy, pour la médaille commémorative du centième anniversaire de la Société, 1876.

Même diamètre que le n° 19. Argent et bronze.

Roumieux, n° 23.

Certains collectionneurs attribuent à Bovet d'autres médailles ; il doit en exister notamment parmi celles qui ornent les coupes de différentes sociétés genevoises. Nous ne retiendrons que deux pièces, qui peuvent fort bien, en effet, avoir été gravées par lui :

21. — *Jeton de M. Bautte, fabricant d'horlogerie et de bijouterie, 1824.*

Ce petit jeton n'est pas signé, mais sa date correspond avec celle où Bovet travaillait chez M. Bautte.

INDUSTRIE ET TRAVAIL.

Une ruche entourée d'abeilles. Exergue, MDCCCXXIV Au dessous, frappée en creux à la main, la lettre H

Ṛ. ☆ IL FAUT QUE JE ROULE ☆ En sens inverse, au bas,
JETON

Une roue ailée passant sur des herbes.

Diam. : 0,016. Laiton argenté.

22. — *Prix de l'institution Privat.*

LABOR IMPROBUS OMNIA VINCIT

Une ruche entourée d'abeilles posée sur un plateau, sur la tranche duquel on lit INSTITUT DE M. M. PRIVAT Au dessous, un écu circulaire aux armes de Genève flanqué de deux palmes.

Ṛ. FIDES · SPES · CHARITAS

Au bas, une branche de laurier et une branche de chêne liées par un ruban. Champ libre pour recevoir le nom du destinataire.

Diam. : 0,036. Argent; quelques épreuves modernes en aluminium.
Blavignac, n° 243.

II. MONNAIES

1. — *Genève. Centime de 1847.*

Demole, *Histoire monétaire de Genève*, n^{os} 675 et 676. Les descriptions très exactes de cet ouvrage classique nous dispensent de décrire à nouveau ces pièces, ce qui ne pouvait pas être le cas pour les médailles publiées ailleurs.

2. — *Genève. Essai non adopté du centime de 1847.*

Demole, n° 677 et pl. XV, fig. 125.

3. — *Genève. Cinq centimes de 1847.*

Demole, n^{os} 691 et 692 et pl. XV, fig. 126.

4. — *Genève. Dix centimes de 1847.*

Demole, n^{os} 697 et 698.

5. — *Genève. Vingt-cinq centimes de 1847.*

Demole, n^{os} 702 et 703 et pl. XV, fig. 127 et 128.

6. — *Genève. Essai non adopté du vingt-cinq centimes de 1847.*

Demole, n° 704.

7. — *Genève. Autre essai de la même pièce.*

Demole, n° 705.

III. BILLETS DE BANQUE

Nous n'avons pu nous procurer de spécimen des billets de la Banque générale suisse. Il paraît certain que Bovet en a exécuté pour la Banque

cantonale vaudoise, mais rien de ce qui les concerne n'a été conservé¹. Quant à la Banque du Valais, fondée en 1856 et liquidée en 1870-1871, ses billets ont également été détruits; mais le Département des finances de ce canton, chargé de l'organisation provisoire de la Banque, conserve dans ses archives les copies des lettres adressées à Bovet et, dans ses protocoles, les décisions y relatives. La plaque, qui n'existe probablement plus, fut payée 3800 francs à Bovet, en 1858; elle avait été commandée définitivement le 23 avril 1857 et elle fut livrée le 20 avril 1858. Le dessin, modifié sur la demande du Département, était de Bovet. Il y avait à l'origine des coupures de 200, 100, 50 et 20 francs; il y eut, à partir de 1862, des coupures de 10 et 5 francs².

La Banque du commerce, à Genève, a émis des billets dès la seconde année de sa fondation, en 1846. Elle chargea Bovet de graver la planche de cuivre, conservée encore à la Banque avec des spécimens oblitérés de billets et des états de tirage, qui nous ont été obligeamment communiqués par M. L. Jaquerod, sous-directeur. Le billet comporte un encadrement ovale orné des armoiries de Genève, de cartouches destinés à recevoir la lettre de la série et le numéro du billet écrits à la main, d'un cartouche portant les mots LA LOI PUNIT LE CONTREFACTEUR | DES TRAVAUX FORCÉS en blanc sur fond noir, et surmonté d'un trophée industriel. Dans l'intérieur du cadre, on lit :

BANQUE DU COMMERCE
IL SERA PAYÉ EN ESPÈCES, A VUE, AU PORTEUR
en OR ou en ARGENT, au cours légal français.

[valeur] **francs.**

Emission du [date].

GENÈVE

Le Régent,

Le Censeur,

Le Directeur,

¹ Communication de M. le directeur Paccaud.

² Communication de M. Ch. Roten, vice-chancelier et archiviste du Valais.

A gauche de ce texte, on voit un médaillon portant en cinq lignes noires sur fond blanc le même avertissement solennel aux contre-facteurs. A droite, un sceau de la Banque. Au bas, à gauche, à l'extérieur de l'encadrement, se trouve la signature, A. BOVET FECIT

La partie à couper porte, en grandes capitales cursives, *BANQUE DU COMMERCE*

Il y avait à l'origine des coupures de 1000, 500 et 100 francs tirées sur papier rose pour les premières, bleu pour les secondes et jaune pour les troisièmes¹. Les billets étaient imprimés à la Banque; plus tard ils furent confiés à différents imprimeurs. La vignette de Bovet se tirait en typographie sur un fond lithographié orné d'indications de valeur tirées en blanc ou dans le ton du papier, mais plus foncé. Dans la suite, la banque fit exécuter à Leipzig, chez Giesecke et Devrient, des billets de 50 francs, bleus, de plus petit format, pour lesquels on fit une réduction de la vignette de Bovet, en supprimant la signature et en modifiant les textes. On fabriqua aussi à Leipzig des billets jaunes de 100 francs en utilisant la planche de Bovet.

La Banque de Genève a été créée en 1848. Feu M. F. Racine, son directeur, avait bien voulu nous communiquer la série des anciens billets gravés par Bovet, dont les planches sont conservées à la Banque. Le type comporte un encadrement rectangulaire très orné enserrant les indications de valeur et d'émission; en voici une sorte de schéma (fig. 1, p. 189).

a, a, numéro de la série imprimé à la main;

b, b, numéro du billet écrit à l'encre;

c, c, médaillons renfermant l'inscription en sept lignes, en blanc sur fond noir, —◆ | LA LOI | PUNIT LE | CONTREFACTEUR | DES TRAVAUX | FORCÉS | —•—

d, d, d, d, médaillons renfermant divers attributs, caducée, ancre, compas, roue d'engrenage, balancier.

Les coupures sont de 500, 100 et 20 francs. La même planche a servi pour les trois, mais, dans les billets de 500 francs, l'encadrement ne possède pas les petits médaillons *d* et l'ornementation est différente dans cette partie. En outre, pour les billets de 20 francs, indépendamment de la différence de valeur, la date varie : **Création du 13 Février 1851**. Tous les billets sont munis d'une souche sur laquelle on lit :

¹ Longueur des billets, tous de même format : 0^m,21; hauteur : 0^m,138.

BANQUE DE GENÈVE.

BILLET DE CENT FRANCS.

Création du 1^{er} Septembre 1848.

N^o Série

Emission du

Noms des Signataires :

MM.

Administrateur.

Censeur.

Directeur.

Annulé le

La partie à couper porte, en grandes majuscules calligraphiques, *BANQUE DE GENEVE*. Dimensions des billets : hauteur, 0,122 ; longueur, jusqu'à la moitié de la partie à couper, 0,198 ; hauteur de la vignette, 0,116 ; longueur, 0,181.

Ces billets s'imprimaient à la Banque, sur papier vert pour les coupures de 500 francs, blanc pour celles de 100 francs, rose pour celles de 20 francs. Le papier est très fort, mais souple et transparent ; il portait en filigrane :

BANQUE DE GENEVE
[Valeur] FRANCS

Il en a été fait plus tard sur papier bleu pour les coupures de 100 fr., et il y a eu une émission de billets de 1000 francs tirés sur papier brun-jaunâtre foncé, du même type que ceux de 500 francs. La convention avec Bovet pour les premiers billets a été passée en mai 1848 et la planche remise en août. Le graveur n'eut en somme qu'une planche en plusieurs pièces à graver sur cuivre, avec une pièce de rechange pour le cadre des billets de 500 francs et des chiffres pour les différentes valeurs. Ces billets ont été en usage jusqu'au moment où le type des billets, imposé et fourni par la Confédération, est



Fig. 1.

AUGUSTE BOVET F.



Fig. 2.

A. BOVET A GENEVE.

devenu uniforme pour toutes les banques suisses d'émission (1883—1884). Cependant, en 1873, l'impression des billets de 100 francs avait été compliquée par un fond lithographié qui s'exécutait à Leipzig, chez Giesecke et Devrient.

Le Musée historique de Neuchâtel conserve dans son médaillier un exemplaire perforé des derniers billets de l'ancienne Banque cantonale neuchâteloise, qui nous ont été obligeamment communiqués par le conservateur, notre collègue, M. William Wavre. Les planches des petites coupures de 30 et 20 francs ont été gravées par Bovet. Leur encadrement est ovoïde, disposé à peu près comme l'indique le schéma, fig. 2, p. 189.

a, a, numéro de la série ;

b, b, numéro du billet ;

c, écu aux armes du canton de Neuchâtel, sommé de la croix fédérale rayonnante et flanqué d'une branche de laurier et d'une branche de chêne ;

d, médaillon surmonté d'une ruche et de figures allégoriques de l'Industrie et de l'Agriculture renfermant une inscription en trois lignes, Émission | du. | Neuchâtel

La partie à couper porte ces mots en grandes majuscules calligraphiques *BANQUE CALE NEUCHATELOISE*.

Mais ce ne sont pas là les billets primitifs. A l'origine, les quatre coupures se tiraient sur la même planche, gravée par Bovet en 1855 et 1856 ; papier vert pour les billets de 500 francs, blanc pour ceux de 100 francs, jaune pour ceux de 50 francs, rose pour ceux de 20 francs. En 1859, il dut exécuter une nouvelle planche pour les petites coupures, qui furent faites plus réduites à cause de la confusion résultant des dimensions uniformes des diverses coupures¹. Les spécimens qui viennent d'être décrits appartiennent à cette émission ; il ne subsiste rien, ni planche, ni tirage des premiers billets. Quant aux dernières coupures de 500 et de 100 francs, dont il reste aussi un exemplaire oblitéré au Musée de Neuchâtel, elles sont sans signature et nous ne savons trop si l'on peut les attribuer à Bovet.

Nous n'avions pu nous procurer de spécimen des billets de la Banque de Turin. M. L. Jaquerod, sous-directeur de la Banque du commerce de Genève, a bien voulu nous communiquer une épreuve d'un de ces billets, conservée dans les archives de la Banque avec les échantillons et les épreuves de ses propres billets.

¹ Communication de notre collègue, M. Samuel de Perregaux.

La date de la création des billets de Turin, leur couleur, leurs coupures nous sont inconnues. L'encadrement est rectangulaire et comporte à droite et à gauche deux petites figures de l'Agriculture et de l'Industrie; au haut, les armes de Turin, supportées par les personifications du Pô et de la Doire; dans les angles, de petits cartouches destinés aux numéros de série et de billet. Au bas et au milieu, l'indication de valeur flanquée de deux amours; c'est là qu'est la signature, A. B. Le texte placé à l'intérieur est le suivant :

BANCA DI TORINO

Emissione del [date].

SARA PAGATO IN CONTANTI, A VISTA, AL PORTATORE,

[valeur] lire nuove.

Il Censore

Il Reggente

Il Cassiere

Deux médaillons ronds renferment l'avis aux contrefacteurs en dix lignes, imprimé en blanc sur fond noir à gauche et en noir sur fond blanc à droite, LA LEGGE | PUNISCE COL MAXIMUM | DEI LAVORI FORZATI A | TEMPO I FABRICATORI DI | BIGLIETTI FALSI, QUELLI CHE | FALSIFICASSERO I BIGLIETTI | DELLA BANCA, E COLORO CHE | INTRODUCCESSERO NEI REGJ | STATI BIGLIETTI FALSI | O FALSIFICATI.

Il est, du reste, fort difficile de se procurer des renseignements exacts sur les anciens billets de banque.

IV. SCEAUX, CACHETS, EX-LIBRIS, INSIGNES, DESSINS, ETC.

Il n'y a pas lieu de décrire ici en détail ces innombrables pièces; leur importance est, du reste, minime. Nous en énumérerons seulement quelques-unes, de façon à donner une idée approximative de l'œuvre de Bovet, en ce qui concerne la gravure officielle et héraldique¹.

1. — Timbre humide du Grand Conseil de la République et Canton de Genève.

¹ D'après la collection de traits du Musée des arts décoratifs et les portefeuilles de M. Ch. Bovet.

2. — Timbre de la chancellerie d'État de Genève.
3. — Timbre de l'asile des vieillards de Genève.
4. — Timbre de la Commission de l'hôpital cantonal de Genève.
5. — Timbre humide de l'octroi de la Ville de Genève.
6. — Timbre humide de la Société genevoise des amis de l'instruction.
7. — Timbre humide de la Société genevoise pour les protestants disséminés.
8. — Timbre humide du directeur des fortifications de Saint-Maurice et de Gondo.
9. — Timbres du chemin de fer de la ligne d'Italie.
10. — Timbres des différents consulats étrangers accrédités à Genève.
11. — Fer de relieur de l'Église nationale protestante de Genève, aux armes de Genève, servant pour les bibles de mariage.
12. — Vignette aux armes de la paroisse catholique de Genève.
13. — Sceau de la Société des arts, spécialement destiné à être plaqué sur les diplômes de membres et qui a remplacé un ancien sceau gravé par Wielandy.
14. — Cachet de M. Alfred Du Mont, peintre, à Genève.
15. — Sceau ovale de M^{sr} Rendu, évêque d'Annecy.
16. — Vignette aux armes du même prélat.
17. — Sceau rond de M^{sr} P.-J. de Preux, évêque de Sion.
18. — Vignette aux armes du même prélat.
19. — Armoiries de Genève, vignettes de différents formats pour les publications officielles.
20. — Ex-libris de M^{sr} Mermillod, vicaire apostolique de Genève.
21. — Ex-libris du même prélat, variante.
22. — Ex-libris de M. Henri Tronchin.
23. — Ex-libris de M. Sautter.
24. — Ex-libris de M. d'Ivernois.
25. — Timbre humide ayant servi d'ex-libris à M. le pasteur Théremin.
26. — Dessin du diplôme de l'Institut national genevois, imprimé en lithographie à Paris.
27. — Deux projets non exécutés de médaille de prix pour la Classe d'agriculture de la Société des arts, 1863.
28. — Coupe donnée au colonel Edmond Favre, lors de la fête fédérale des officiers, Genève 1860.

29 et 30. — Médaillons originaux en plâtre, pour la réduction, du droit des médailles n^{os} 16 et 19, appartenant à M. Ch. Bovet. Ce sont les seuls qui paraissent avoir été conservés; du reste, Bovet a gravé ses premières médailles directement en creux sur le coin ¹.

Comme pour les médailles, nombre de pièces, rentrant dans la catégorie qui nous occupe, sont attribuées à Bovet. Ce sont, en particulier, des emblèmes de diverses sociétés, philanthropiques, maçonniques, de tir, etc. Voici quelques pièces, dont on peut admettre l'attribution :

31. — Vignettes à l'effigie du comte de Chambord (projets monétaires ?).

32. — Essai non adopté pour plaque de crocheteur; plaque ovoïde fondue en laiton, avec les armes de Genève repercées au centre.

33. — Insigne des membres de l'Exercice de la navigation; décoration en argent formée d'une ancre accostée de deux dauphins; bélière, ruban bleu et blanc.

34. — Plaquette ciselée en argent aux armes de la Confédération suisse et de Genève, destinée à être fixée sur la crosse de fusils de prix de l'Exercice de l'arquebuse et de la carabine.

35. — Insigne des membres de la Société des Vieux-Grenadiers. Une grenade flamboyante en argent entourée d'une banderole sur laquelle on lit SOCIÉT. D. GRENADIERS 1749 L'original, par Robin, fut retouché, paraît-il, par Bovet, en 1845, au moment où l'on fit une nouvelle frappe de cette décoration. La même a été utilisée pour les « Souvenirs » du jubilé séculaire de la Société, en 1849, mais fixée sur une plaquette circulaire gravée.

36. — Prix pour travail philanthropique décerné par le suprême Conseil maçonnique du rite écossais ancien, plaquette ovale repercée, gravée et émaillée.

¹ Disons ici que Bovet eut jusqu'à vingt-trois ouvriers graveurs dans son atelier! Lui-même façonnait le métal avec une prodigieuse habileté; on l'a vu faire sortir une armoirie compliquée d'un bloc d'acier en une journée.



AUGUSTE BOVET, GRAVEUR GENEVOIS

1799—1864